LA LETTRE DE LA
CMAP
CHAMBRE DE MÉTIERS ET
DE L'ARTISANAT DE PARIS

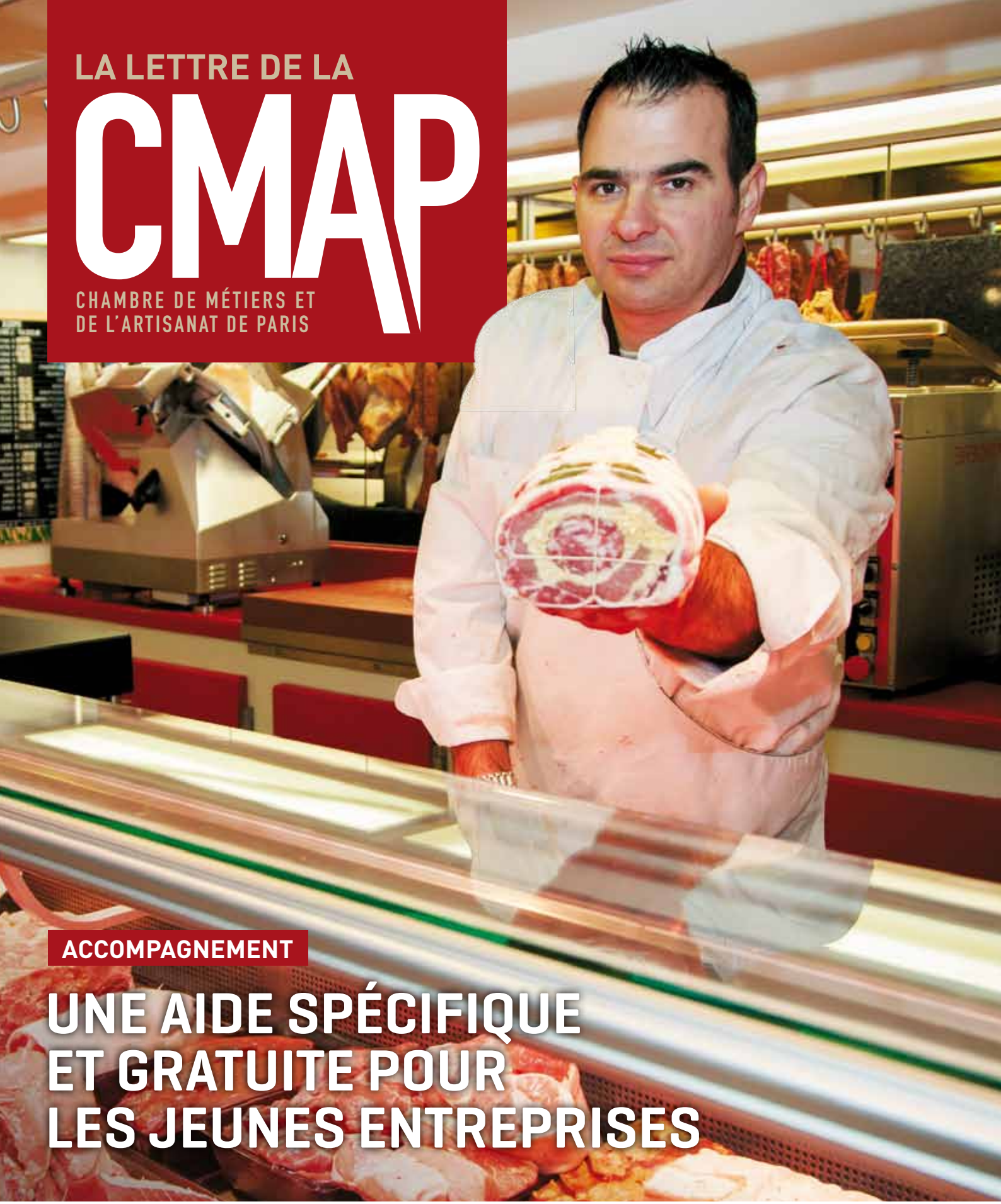

ACCOMPAGNEMENT

UNE AIDE SPÉCIFIQUE ET GRATUITE POUR LES JEUNES ENTREPRISES

FISCALITÉ

COTISATIONS : CE QUI CHANGE EN 2014

SAVOIR-FAIRE

DES PAPIERS PEINTS ANCIENS REMIS AU GOÛT DU JOUR

#21
MAI 2014
www.cma-paris.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Paris

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Christian Le Lann
Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris

Je suis ravi de vous présenter la nouvelle formule de la Lettre de la CMAP, dans un style plus direct, dynamique et connecté. La mise en page, aérée et contemporaine, a été entièrement repensée pour favoriser la lisibilité de l'information et rendre votre lecture encore plus agréable ! Vous continuerez bien sûr d'y retrouver toutes les informations qui vous intéressent, des conseils pratiques, des rendez-vous, des évènements, mais aussi tous les services que la CMAP développe pour vous. Entretenir et développer avec vous des liens de proximité est l'une de mes priorités et je souhaite que la Lettre de la CMAP continue d'en être l'un des vecteurs, c'est pourquoi nous travaillons dans le souci constant de son amélioration et de votre satisfaction.

Je vous annonçais en début d'année que 2014 serait riche en rendez-vous politiques majeurs.

La première de ces échéances a eu lieu le 18 février dernier, date a laquelle le projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises a été adopté par l'Assemblée nationale. L'examen par le Sénat en première lecture de ce projet de loi les 16 et 17 avril derniers a constitué le second temps fort de la procédure législative. Certes, imparfait, ce texte que nous appelions de nos vœux aura le mérite de s'intéresser enfin à notre secteur et d'afficher des objectifs de soutien d'une offre artisanale diversifiée en favorisant le développement des très petites entreprises et leur accompagnement par les Chambres de métiers et de l'artisanat. Nous attendons énormément des avancées portées par ce projet.

Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur les mesures qui vous concernent dans les prochaines éditions de la Lettre de la CMAP, dès lors que la loi aura définitivement été votée.

Nous attendons également un signal fort du nouveau gouvernement. Dans son discours de politique générale, le Premier ministre Manuel Valls a souligné l'importance des entreprises comme étant au cœur de la croissance et notamment les artisans et les petites entreprises. Il s'agit maintenant de voir quelles en seront les mises en œuvre concrètes ! Je resterai donc particulièrement vigilant quant à la prise en compte des attentes spécifiques qui sont celles de notre secteur et, vous le savez, j'interviendrai autant qu'il sera nécessaire pour défendre, comme je l'ai toujours fait, les intérêts de l'artisanat parisien.

#21 MAI 2014
ISSN 1962-235X • **Nous contacter :** Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris - 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12 - Tél. : 01 53 33 53 33 contact@cma-paris.fr - www.cma-paris.fr
Directeur de la publication : Christian Le Lann • **Rédacteur en chef :** Fabrice Jugnet • **Coordination :** Bérengère Héduit
Crédits Photos : Bérengère Héduit, Silvère Leprovost, présidence de la République/C.Alix, Fotolia, Istock
Conception, mise en page : Agence Linéal - 03 20 41 40 76
Impression : Imprimerie Morault

FOCUS SUR

L'AGENDA DU PRÉSIDENT

16 janvier :
- Réception en l'honneur des autorités civiles, diplomatiques et religieuses à l'occasion du nouvel an dans les salons de l'Hôtel de Ville.
- Bureau de l'APCMA.
- Cérémonie des vœux à l'APCMA.

17 janvier : Réception dans les salons de la Préfecture de police de Paris à l'occasion de la galette des rois, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la CMAP.

20 janvier

20 janvier : Réception en l'honneur des Artisans Boulangers dans les salons de l'Hôtel de Ville. A cette occasion, Bertrand Delanoë était entouré d'Anne Hidalgo, 1ère adjointe au Maire de Paris, Lyne Cohen Solal, Adjointe au Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Indépendantes et des Métiers d'Art, Jacques Mabille, Président de la Chambre professionnelle des artisans boulangers, Christian Le Lann, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, Pascal Barillon, 2ème vice-président et Philippe Ducloux, Président de la SEMAEST.

23 janvier : Réception par Jean Daubigny, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à l'hôtel de Noirmoutier, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la CMAP.

29 janvier : Réception au Sénat à l'occasion de la galette des rois, en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la CMAP.

6 février : Comité directeur de l'UPA.

11 février : Signature d'une convention entre la CRMA d'Ile-de-France et la CMA de Paris pour l'organisation du Carrousel du Louvre 2014.

11 février

10 et 11 février : Séminaire de la CRMA d'Ile-de-France à Moussy-le-Vieux.

18 février : Visite de l'Ecole Nationale Supérieure des Métiers de la Viande, suivie d'une visite de l'Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris, en présence d'Anne Hidalgo, 1ère adjointe au Maire de Paris et de Jacques Mabille, Président de la Chambre Professionnelle des Artisans Boulangers-Pâtissiers.

20 février :
- Conseil national de l'UPA.
- Christian Le Lann reçoit les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur des mains du Président de la République.

20 février

4 mars :
- Messe de la boucherie.
- Prix de l'Académie du Mardi Gras.

7 mars : Visite des artisans du 15ème arrondisse-

LES CHIFFRES CLÉS 2014

3 129 € Plafond mensuel de la sécurité sociale 2014	**9,53 €** SMIC 2014 Horaire	**1 445,38 €** SMIC 2014 Mensuel brut (base 35h/ semaine soit 9,53 € x 35h x 52/12)	**3,51 €** Minimum garanti 2014
1 615 Indice INSEE du coût de la construction (4ème trimestre 2013)	**108,46** Indice des loyers commerciaux (4ème trimestre 2013)	**0,04 %** Taux de l'intérêt légal pour 2014&	

ment en présence d'Anne Hidalgo, 1ère adjointe au Maire de Paris.

13 mars : Comité directeur de l'UPA.

17 mars : Remise des insignes de Chevalier de la Légion d'honneur à Marie-Anne Cantin, fromager affineur, au Ministère du commerce extérieur.

20 mars : Soirée de promotion de l'artisanat au CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, organisée dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Artisanat.

23 mars : Grand banquet annuel de la Fédération de la Boucherie.

25 et 26 mars : Séminaire APCMA des Présidents de CMA, CRMA, CMAR, à Amboise.

27 mars : Conseil national de l'UPA.

6 et 7 avril : Concours du Meilleur Apprenti de France boucher à l'Ecole Nationale Supérieure des Métiers de la Viande

7 avril : Edition 2014 des Rabelais des jeunes talents au Grand Rex.

FOCUS SUR

L'ACTUALITÉ DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS

24 janvier : Galette des rois offerte par les élus boulangers au personnel de la CMAP.

10 février : Réunion d'information sur le bail commercial co-animée avec l'Ordre des avocats de Paris.

10 février

13 mars : Jury régional Stars & Métiers. Christian Le Lann était représenté par Pascal Barillon, 2ème Vice-président de la CMAP.

14 au 21 mars : Semaine Nationale de l'Artisanat (SNA).

17 mars : Atelier d'information ressources humaines « Préparer l'embauche d'un salarié », organisé dans le cadre de la SNA et animé par le cabinet OMENDO, spécialisé en management des ressources humaines.

17 mars

24 mars : Bureau de la CMAP.

4 au 6 avril : Journées Européennes des Métiers d'Art.

2 au 5 avril : Déplacement à Berlin d'une délégation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, dans le cadre de l'organisation, en partenariat avec la Chambre des métiers de Berlin, de l'exposition « Handwerk & Design aus Paris und Berlin ». Cette manifestation permet à 25 artisans-créateurs parisiens d'exposer jusqu'au 27 avril des œuvres haut de gamme et contemporaines aux côtés de 30 créateurs berlinois.
Dans ce cadre, le 3 avril, Christian Le Lann, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et Stephan Schwarz, Président de la Chambre des métiers de Berlin, ont officiellement lancé les premières Journées Européennes des Métiers

d'Art à Berlin avec l'inauguration de l'exposition « Handwerk & Design aus Paris und Berlin », événement phare de cette manifestation.

14 avril : Signature de la Convention 2014 avec les Banques populaires, en présence d'Yves Gevin, Directeur Général de la Banque Populaire Rives de Paris et d'Olivier Klein, Directeur Général de la BRED Banque Populaire.

14 avril

À LA CMAP, PERMANENCES GRATUITES PAR LES AVOCATS DU BARREAU DE PARIS TOUS LES 2ÈME ET 4ÈME MERCREDIS DU MOIS, SUR RENDEZ-VOUS

PROCHAINES PERMANENCES :
23 avril 2014 - 14 mai 2014
28 mai 2014 - 11 juin 2014
25 juin 2014 - 9 juillet 2014

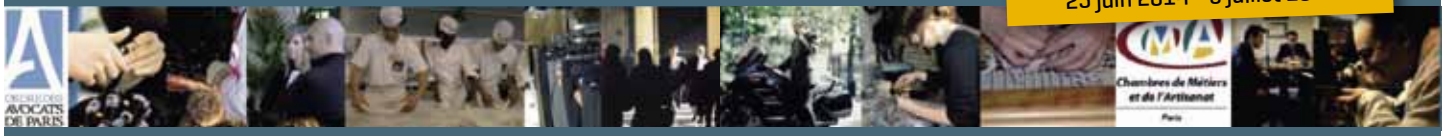

Contact : service économique - Tél. : 01 53 33 53 17/18 - mail : se@cma-paris.fr

LÉGISLATION

L'ENTREPRISE FACE AU TRAVAIL DISSIMULÉ : UN GUIDE ÉDITÉ PAR L'URSSAF

Ce guide a pour vocation de sensibiliser aux risques du travail dissimulé les employeurs, travailleurs indépendants et plus largement toute personne qui souhaite créer son entreprise. Le travail dissimulé recouvre :

- la dissimulation totale ou partielle d'activité,
- la dissimulation totale ou partielle d'emploi salarié.

Ce guide vous fournit tout ce qu'il faut savoir pour éviter de se trouver en situation de dissimulation d'activité ou d'emploi salarié. Il vous explique également les précautions à prendre lorsque vous avez recours à des sous-traitants. Enfin en dernier lieu sont abordées les sanctions que vous encourez en cas de travail dissimulé.

➔ Pour vous procurer ce guide indispensable, tapez « guide travail dissimulé » dans la rubrique recherche du site **www.urssaf.fr**

FISCALITÉ

COTISATIONS : CE QUI CHANGE EN 2014

Cotisation vieillesse de base des travailleurs non salariés

Le taux de la cotisation vieillesse de base est passé à 17,15 % au 1er janvier 2014. Cette cotisation s'applique sur le revenu professionnel dans la limite du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS), soit 37 548 € pour 2014. Les revenus excédant le PASS sont eux soumis à une cotisation de 0,20 %. Une partie de cette augmentation est destinée à financer l'élargissement du dispositif de départ anticipé à la retraite à 60 ans pour longue carrière des personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans.

Cotisations vieillesse des salariés

La cotisation vieillesse de base applicable dans la limite du PASS a augmenté de 0,25 % passant ainsi de 15,15 % à 15,25 % au 1er janvier 2014 (8,45 % pour la part employeur et 6,80 % pour la part salariale). La cotisation vieillesse déplafonnée, applicable sur la totalité de la rémunération, y compris au-delà du PASS, est passée :

- de 1,60 % à 1,75 % pour la part patronale,
- de 0,10 % à 0,25 % pour la part salariale.

Cotisation d'allocations familiales

La cotisation allocations familiales passe de 5,40 % à 5,25 % de la totalité du revenu.

Cette baisse compense partiellement la hausse de la cotisation vieillesse de base.

Nouvelle cotisation indemnités journalières pour les conjoints collaborateurs

Depuis le 1er janvier 2014, les conjoints collaborateurs acquittent une cotisation indemnités journalières maladie d'un montant forfaitaire de 105 €, non régularisable quelle que soit l'option choisie pour le calcul des cotisations.

PRÉVENTION / SÛRETÉ

UN NOUVEAU SERVICE DE SÉCURITÉ GRATUIT

CESPPLUSSUR
COMMERÇANTS ENTREPRISES · SOCIÉTÉS PROFESSIONNELLE · PROFESSIONS LIBÉRALES USAGERS EN SÛRETÉ

La CMAP s'associe à la Préfecture de police de Paris dans le cadre de la mise en place d'un **nouveau service de prévention et de sécurité gratuit** à la disposition des artisans, des commerçants et des professions libérales. Le site Internet Cespplussur a spécialement été conçu par la Préfecture de police de Paris pour améliorer votre sécurité et vous accompagner dans la vie quotidienne de votre activité professionnelle. Vous y retrouverez tous les conseils pratiques pour prévenir les actes de malveillance, adopter les bonnes attitudes en cas d'incident ou d'agression et connaître la réglementation en matière de sécurité. En plus de la navigation sur le site, la CMAP vous invite vivement à vous y inscrire gratuitement pour recevoir des informations, régulièrement mises à jour par la Préfecture de police de Paris, sur la sécurité de votre commerce. Un autocollant « Cespplussur » signalant votre adhésion au dispositif vous sera alors remis.

➔ Retrouvez toutes les informations sur **www.cespplussur.fr**

NOUS LES PROS
60 ANS
ON VEUT UN ASSUREUR QUI S'ENGAGE
UN CONSEIL, UN DEVIS, UN RENDEZ-VOUS ?
Contactez votre Conseiller MAAF PRO au
N° Vert 30 15
Connectez vous sur
www.maafpro.fr
MAAF
PRO
la référence qualité pro
MAAF ASSURANCES SA
RCS NIORT 542 073 180

FINANCEMENT

CONSOLIDEZ VOS DEMANDES DE PRÊTS

La nouvelle pré-garantie proposée par la SIAGI, en collaboration avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, permet de valider les plans de financement et la constitution des dossiers avant présentation en banque. Cette prestation facilite l'obtention du prêt grâce à l'avis des experts en garantie de la SIAGI.

Un mode opératoire simple, en 3 étapes :

- **Étape 1 :** Validation économique du projet par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris.
- **Étape 2 :** Validation financière du projet par les experts de la SIAGI. Cette double validation, économique et financière, vaut accord de pré-garantie.
- **Étape 3 :** Présentation de cette pré-garantie par le porteur de projet, le repreneur ou l'entreprise en phase de développement à sa banque.

PLUS D'INFORMATIONS :
SIAGI – Direction de Région Paris Ile-de-France,
2 rue Jean-Baptiste Pigalle - 75008 Paris.
Tél. : 01 48 74 02 02, mail : idf@siagi.fr,
site : www.siagi.com/contact

VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Thibaut Dujardin, tél. : 01.53.33.53.25,
mail : thibaut.dujardin@cma-paris.fr

ACTUALITÉ GOUVERNEMENTALE

PROJET DE LOI

Le projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises a été adopté par le Sénat le 17 avril dernier. Ce projet de loi prévoit notamment de rénover le régime des baux commerciaux, en traitant en particulier du mode de révision des loyers, en rendant obligatoire un état des lieux et des charges locatives lors de l'entrée dans le local ou en instaurant un droit de préférence pour le locataire en cas de vente. Plusieurs mesures visent également à renforcer le contrôle des qualifications et assurances obligatoires pour toutes les entreprises concernées. Enfin, le texte entend simplifier les différentes formes juridiques d'entreprise individuelle et prévoit la fusion des régimes micro-social et micro-fiscal en un régime unique « micro-entreprise ».
Nous reviendrons plus en détail sur les mesures intéressant les entreprises artisanales, une fois la loi définitivement votée, dans la prochaine Lettre de la CMAP.

ACTIVITÉS AMBULANTES

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELER VOTRE CARTE

La carte d'ambulant doit être renouvelée tous les 4 ans. La demande de renouvellement s'effectue sur l'imprimé CERFA n° 14022*02 de déclaration d'exercice d'une activité ambulante accompagné de :

- votre ancienne carte d'ambulant ;
- une photographie récente au jour du dépôt de la demande ;
- un extrait du registre du commerce et des sociétés si vous êtes inscrit à ce registre ;
- un justificatif du domicile personnel récent ;
- une redevance de 15 euros à l'ordre de la CMAP.

Un récépissé valable un mois est délivré à réception de la demande, en attente de la carte plastifiée qui vous sera transmise par voie postale.

VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Répertoire des métiers, 7ème étage - Bureau 716
Corinne Bataille, tél : 01 53 33 53 44,
mail : cferm@cma-paris.fr

LÉGISLATION BANCAIRE

VIREMENTS ET PRÉLÈVEMENTS SEPA : TOLÉRANCE JUSQU'AU 1ER AOÛT 2014

Alors que l'entrée en vigueur des virements et prélèvements, dans le cadre de l'espace unique de paiement en euro - Single Euro Payments Area (SEPA) -, reste de mise au 1er février dernier, une période de transition supplémentaire a été annoncée par la Commission européenne. Les banques et les établissements de paiement pourront accepter, au-delà de la date butoir du 1er février 2014 et jusqu'au 1er août 2014, des ordres de virements et de prélèvements aux formats nationaux. Attention, à partir du 1er août 2014, les opérations de paiement non conformes à la norme Sepa seront rejetées par les banques. Cette migration des normes de paiement, nouvelle étape de l'intégration européenne en matière financière, sera effective dans l'ensemble des pays de l'Espace économique européen (Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège), Monaco et la Suisse.

Cela concerne aussi bien **le versement des salaires, le prélèvement de clients que le paiement des fournisseurs ou le remboursement d'emprunt.**

Ce nouveau délai doit permettre aux entreprises retardataires, tout particulièrement les PME et TPE qui n'étaient pas encore prêtes pour le basculement du système en février 2014, de mettre en œuvre sans tarder la migration informatique de leurs moyens de paiement et outils de gestion, sans risquer de subir des ruptures de trésorerie.

EN SAVOIR PLUS :
Single Euro Payments Area (SEPA)
www.sepafrance.fr et/ou votre établissement bancaire

ACCOMPAGNEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE ET GRATUIT POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 3 ANS*

La CMAP vous propose d'intégrer un dispositif d'accompagnement collectif visant à :
- vous aider à améliorer vos pratiques professionnelles,
- vous amener à prendre du recul sur votre quotidien,
- vous permettre d'échanger avec d'autres jeunes entreprises.

Ce dispositif est construit autour de **4 parcours thématiques spécifiques** comprenant deux sessions collectives en petits groupes, d'une demi-journée chacune. Vous pouvez vous inscrire, au choix, **à un ou deux** parcours thématiques. Ce dispositif, financé par le Conseil de la formation de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France, est gratuit pour les entreprises participantes.

➔ PLUS D'INFORMATIONS :
Pour connaître les dates de chaque parcours thématique, leur contenu détaillé, les modalités pratiques d'organisation et vous inscrire, contactez dès aujourd'hui (places limitées) :
Marie-Claire Delaire : tél. : 01 53 33 53 17, mail : marie-claire.delaire@cma-paris.fr

4 PARCOURS THÉMATIQUES

Diagnostiquer et piloter son activité
- diagnostic de l'entreprise, de son activité, de ses moyens, diagnostics commercial et financier,
- mise en place d'outils de pilotage : indicateurs-clés, tableaux de bord, interprétation des écarts.

Utiliser sa comptabilité comme outil de gestion et s'initier à la fiscalité de l'entreprise artisanale
- les comptes annuels : lire, comprendre et interpréter bilan et compte de résultats,
- enjeux de la fiscalité : les principaux impôts, les déclarations fiscales, les options fiscales.

Développer son entreprise à l'export
- les bases d'une démarche export : diagnostic, premiers pas, recherche de financement, partenaires,
- prospecter à l'étranger : documents nécessaires, transitaires, moyens de paiement, assurances, missions et salons professionnels.

Les réseaux sociaux, lesquels dans mon métier et comment ?
- les réseaux sociaux et ma clientèle : comment élargir mon potentiel client, mieux communiquer, me faire connaître,
- accroître ma présence numérique : quels mots clés utiliser, le référencement pour toucher de nouveaux prospects, l'univers de Google et comment l'exploiter.

*Créée après le 1er mai 2011

UN « DIAGNOSTIC DÉVELOPPEMENT » POUR LES ENTREPRISES AYANT PLUS DE 3 ANS D'ACTIVITÉ

[NOUVEAU]

Désormais, tout chef d'entreprise immatriculé à la CMAP depuis plus de 3 ans pourra bénéficier d'un « diagnostic développement ». De quoi s'agit-il ? Si vous nourrissez, pour votre entreprise, un projet d'extension ou de modification d'activité, la mise en œuvre d'un plan marketing, l'acquisition d'un fonds de commerce, un investissement productif, l'embauche d'un ou de plusieurs salariés, etc ... un conseiller de la CMAP pourra vous accompagner dans votre réflexion. Il vous aidera à formuler toutes les hypothèses à l'aide notamment d'une analyse comptable et financière afin d'être en mesure de finaliser la faisabilité du projet.

➔ VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Yves Drahi, tél. : 01 53 33 53 22, mail : yves.drahi@cma-paris.fr

ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRENEZ EN TOUTE CONFIANCE !
Des interlocuteurs dédiés pour faire aboutir vos projets.
BRED BANQUE POPULAIRE - 0 892 692 292*
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS - 01 58 06 15 56
BRED LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS BANQUE & ASSURANCE
LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

CESSION D'ENTREPRISE

PUBLIEZ GRATUITEMENT VOTRE ANNONCE

Vous chercher à transmettre votre entreprise ?

Remplissez ce bulletin et retournez-le à l'adresse ci-dessous :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris
Service économique
72 rue de Reuilly
75592 PARIS Cedex 12

Après validation de nos services, votre annonce sera publiée sur le site internet de la CMAP et dans la brochure trimestrielle « Transmission/cession/reprise d'entreprises à Paris ». Vous pouvez également faire votre demande de publication directement sur le site de la CMAP : www.cma-paris.fr

LA CMAP VOUS ACCOMPAGNE

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris vous accompagne dans votre projet de cession en vous proposant plusieurs services :

- entretien individuel avec un conseiller sur rendez-vous à la CMAP ou dans votre entreprise,
- soutien au diagnostic de votre entreprise,
- aide à la valorisation de l'entreprise,
- publication gratuite d'annonces sur le site de la CMAP et dans la brochure « transmission, cession, reprise » (voir ci-dessus).

➔ Si vous souhaitez évoquer votre projet de cession avec un conseiller de la CMAP, votre contact : **Thibaut Dujardin,** tél. : 01 53 33 53 25, mail : thibaut.dujardin@cma-paris.fr.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : .....
N° SIREN : .....
Nom/Prénom du dirigeant : .....
Adresse de l'entreprise : .....
.....
Tél. : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Fax : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
Mail : .....
Site web : .....

L'ENTREPRISE

Forme juridique : ❑ entreprise individuelle ❑ SARL ❑ EURL ❑ Autre (à préciser) : .....
Activité : .....
Nombre de salariés : ..... Nombre d'apprentis : .....
Type de locaux : .....
Superficie : ..... Date de fin de bail : .....
Loyer : ❑ Mensuel ❑ Trimestriel ❑ Charges comprises

Années	...	...	...
C.A hors taxes			

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....

LA CESSION

Prix de cession souhaité : ..... Motif de la cession : .....
Numéro de téléphone à indiquer dans l'annonce : .....
Je souhaite indiquer dans l'annonce : ❑ mon nom ❑ mon e-mail

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, tél : 01.53.33.53.33*5.

Fait le :
.....

Signature

Accès direct au formulaire

SERVICES

LA CMAP VOUS AIDE DANS VOS RECHERCHES D'UN LOCAL D'ACTIVITÉ

La CMAP vous propose, dans le cadre du développement de votre entreprise, après examen de votre situation économique et financière, de vous accompagner dans votre recherche d'un local auprès des services de la Ville de Paris chargés de la commercialisation de locaux d'activité situés essentiellement dans des hôtels industriels ou hôtels d'entreprises.

Ceux-ci, appelés également « pôles d'activités » sont implantés pour la plupart dans les quartiers de l'Est parisien (11ème, 13ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements) et proposent des surfaces à partir de 80 m². Les loyers consentis sont de l'ordre de 200 euros/m²/an hors charges et hors TVA.

➔ VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Yves Drahi, tél. : 01 53 33 53 22,
mail : yves.drahi@cma-paris.fr

Actions & Perspectives
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ile-de-France
Avril - Mai 2014

LE CONSEIL RÉGIONAL SOUTIENT L'ARTISANAT FRANCILIEN

île de France

Le Conseil régional a mis en place de nombreux dispositifs d'accompagnement et d'aide aux entreprises artisanales franciliennes. Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous renseigne et peut vous accompagner pour en bénéficier.

Vous souhaitez orienter votre entreprise vers une démarche de développement durable ?

- **Pour respecter la Planète et votre environnement ?**
- **Pour développer de nouveaux marchés en direction d'une clientèle sensibilisée ?**

Les dépenses que vous engagez dans ce cadre peuvent être subventionnées en tant que projets d'investissement s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de développement économique de l'entreprise :

- investissements visant à réduire l'empreinte écologique de l'entreprise et destinés à une production respectueuse dans son environnement (maîtrise de l'énergie, prétraitement des eaux usées, réduction des déchets, écoconstruction, etc).
- acquisitions d'équipements et de matériel professionnel performants répondant à des normes environnementales.
- travaux d'aménagement de mise aux normes environnementales de locaux d'activités.

Ces projets sont aidés à hauteur de 10 % (20 % pour les projets exemplaires) du montant HT des dépenses éligibles **plafonné à 15 000 euros de subvention par entreprise.**

Entreprises artisanales éligibles :

- 50 % au moins des effectifs situés en Ile-de-France
- inscrites au Répertoire des Métiers
- ayant une activité principale artisanale en Ile-de-France
- ayant une situation financière saine
- siège social situé en Ile-de-France.

Vous commencer à penser à votre retraite ? Mais combien vaut votre entreprise et à qui la céder ?

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France (CRMA IDF) et le réseau des huit Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales (CMA), avec le soutien de la Région Ile-de-France, accompagnent la transmission et la reprise d'entreprise au travers du dispositif de soutien régional à l'évaluation des entreprises artisanales franciliennes.

Co financé par la Région Ile-de-France et la CRMA IDF, ce dispositif se décline en trois volets :

- Une évaluation de l'entreprise à céder (fonds, parts sociales) effectuée par un conseiller économique de la CMA et un comité d'expert (contactez votre CMA pour connaître les modalités).
- Une Bourse Régionale des Entreprises Artisanales : En partenariat avec les CMA, la Région Île-de-France vous propose des annonces d'entreprises artisanales ayant fait l'objet d'une évaluation rigoureuse, neutre et objective par des experts.

➔ RETROUVEZ LES SUR :
http://www.creersaboite.fr/outils/trouver-ceder-une-entreprise-artisanale-brea

- La mise en relation des cédants et des repreneurs par les conseillers des CMA.

Vous voulez faire connaître votre savoir-faire/production auprès d'un plus grand nombre de professionnels de votre secteur ? Avez-vous envisagé les salons professionnels en France et/ou à l'étranger ?

- Dispositif financé par la Région Ile-de-France, l'ARCAF (Appui Régional à la Commercialisation Artisanale Francilienne) est mise en oeuvre par la CRMA IDF.
- Le dispositif ARCAF de la Région Ile-de-France soutient le développement commercial des entreprises artisanales qui souhaitent exposer leur savoir-faire en France et/ou à l'étranger dans des salons professionnels.
- La gestion et l'instruction des dossiers sont effectuées par la CRMA IDF et le réseau des huit CMA départementales.

Retrouvez l'ensemble des aides sur **www.iledefrance.fr** et sur **www.crma-idf.fr**

MISSION DE PROSPECTION DANS LES PAYS DU GOLFE

Huit entreprises artisanales franciliennes accompagnées par la Chambre Régionale du 9 au 18 avril 2014

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France a organisé une mission de prospection de contacts professionnels, de donneurs d'ordres et de prescripteurs grâce à des rendez-vous d'affaires personnalisés aux secteurs artisanaux représentés dans les Pays du Golfe (Sultanat d'Oman, Qatar et Emirats Arabes Unis) du 9 au 18 avril 2014. Huit entreprises artisanales étaient présentes dans les secteurs d'activités suivants :

- Horloges : œuvres contemporaines fabriquées à partir de composants électroniques vintage
- Coffrets senteurs
- Solutions textiles pour design d'intérieur
- Vitraux
- Créations lumineuses
- Création et ennoblissement de textiles
- Ferronnerie d'art
- Peinture décorative/ trompe-l'oeil.

Cette mission a offert aux entreprises l'opportunité de bénéficier d'une approche optimale du marché local grâce à un programme complet :

- **Journée de préparation marchés** (Sultanat d'Oman, Qatar et Emirats Arabes Unis)
- **Première approche interculturelle et connaissance des marchés :** Visites collectives de sites stratégiques (malls, hôtels, restaurants et showrooms) à Mascate (Sultanat d'Oman), musée et galeries à Doha (Qatar).
- **Mission de suivi et de développement d'affaires (rendez-vous individuels ciblés) :** Cinq journées de rendez-vous BtoB à Oman, au Qatar, à Dubaï et à Abu Dhabi.

- **Médiatisation** de cette opération export et de l'artisanat francilien via un reportage télévisé (à Dubaï).

Avec le soutien financier du Conseil régional d'Ile-de-France, de MAAF Assurances et de la Banque Populaire.

LE CARROUSEL des Métiers d'Art et de Création

Chambres de Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France

Un événement unique
dédié aux Métiers d'Art et à la Création francilienne

8ème BIENNALE DU CARROUSEL DES MÉTIERS D'ART ET DE CRÉATION
Du 3 au 7 décembre 2014
au Carrousel du Louvre – Paris

Invité d'honneur : La Saxe (Allemagne) – Entrée libre

www.crma-idf.fr

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France - 1, bd de la Madeleine 75001 Paris - France
tél. : +33 1 80 48 26 00 - contact@crma-idf.fr - www.crma-idf.fr

Photos : JLP Films, Régine Peyrelong, Fotolia.

FINANCEMENT

AIDE FINANCIÈRE DU RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI) AUX EXPLOITANTS DE PRESSING SANS SALARIÉ

A l'instar de la CRAMIF, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), **le Régime Social des Indépendants (RSI) a également décidé d'apporter une aide financière aux exploitants de pressings sans salarié qui feront le choix de l'aquanettoyage et qui seront dans l'urgence de remplacer leur machine au perchloréthylène de plus 15 ans avant le 1er septembre 2014.**

Par la signature d'un arrêté, le 5 décembre 2012, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a défini un calendrier interdisant progressivement l'utilisation du perchloréthylène dans les pressings contigus à des locaux occupés par des tiers :

- 1er mars 2013 pour toute nouvelle machine mise en service,
- 1er septembre 2014 pour toute machine de plus de 15 ans,
- Au plus tard le 1er janvier 2022 pour les machines de moins de 15 ans selon un échéancier positionné sur l'ancienneté de la machine

Les conditions de réservation, d'attribution ainsi que les pièces justificatives à fournir sont détaillées dans le dossier de réservation RSI AQUAPro. Nous attirons votre attention sur le fait que cette aide est proposée sous conditions (voir les conditions générales d'attribution) et dans la limite d'une dotation nationale du RSI pour l'année 2014. En cas de demandes excédant cette dotation, une règle privilégiant les demandes de réservation selon l'ordre chronologique d'arrivée sera appliquée. Dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre dossier, vous recevrez un courrier confirmant ou non la réservation de votre aide financière.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE DU RSI ?

Vous devez impérativement réserver l'aide du RSI avant le 30 juin 2014.

En juin 2013, vous avez reçu un dossier de réservation d'aide au financement d'une installation de traitement par l'eau, adressé par La Caisse RSI IDF-Centre.
Pour bénéficier de l'aide financière du RSI, il vous suffit :

- de retourner ce dossier à la caisse RSI IDF-CENTRE (*), après l'avoir rempli et d'y joindre une copie du devis retenu pour un combiné aquanettoyage et une pièce justifiant de l'ancienneté de votre machine au perchloréthylène.
- d'en redemander un exemplaire à la caisse RSI IDF-CENTRE en téléphonant au 01 43 18 57 44

*Caisse RSI IDF-CENTRE, Service Prévention
141 rue de Saussure - CS 70021
75847 Paris CEDEX 17

ACCESSIBILITÉ

VOTRE COMMERCE RÉPOND-IL AUX NORMES POUR L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Faites réaliser un diagnostic par la CMAP !

Ce diagnostic, réalisé par un consultant spécialisé, vous permettra de connaître l'ensemble des aménagements et travaux à prévoir au plus tard le 31 décembre 2014, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.
Un rapport vous sera ensuite adressé, accompagné de conseils, préconisations concrètes et d'une estimation globale du coût des travaux. Selon les cas, la CMAP pourra également vous aider à établir un dossier de demande de dérogation à déposer auprès de la Préfecture de police de Paris.

Pensez aussi que l'accessibilité de votre boutique est un atout pour fidéliser votre clientèle, améliorer les conditions de travail de vos salariés et vous démarquer de vos concurrents !

- **Tarif du diagnostic :** 150 € pour l'entreprise (coût réel : 260 €)
- **Tarif du dossier de dérogation :** 80 € pour l'entreprise (coût réel : 270 €)

➔ VOTRE CONTACT À LA CMAP
Laure Poirson, tél. : 01 53 33 53 20,
mail : laure.poirson@cma-paris.fr

Important : Compte tenu des retards observés dans la mise en accessibilité des établissements recevant du public, le gouvernement a récemment proposé des adaptations réglementaires, notamment avec la création d'un nouvel outil dénommé **« Agenda d'accessibilité programmé » (Ad'AP). Il sera donc obligatoire pour les commerces et entreprises artisanales n'ayant pas réalisé les travaux de mise en accessibilité au 1er janvier 2015 de déposer, auprès de la Préfecture de police de Paris, un calendrier précis de réalisation des travaux étalé sur 3 ans et l'engagement financier prévu.** Attention, sans dépôt et validation par le préfet du projet Ad'AP, des sanctions financières, voire pénales, pourront être appliquées. Les modalités de mises en œuvre de ces Ad'AP (format, délais de dépôt des dossiers, ...) seront définis avant l'été. Nous vous en informerons dans la prochaine Lettre de la CMAP.

TECHNOLOGIES

LA VISITE NUMÉRIQUE

[NOUVEAU]

La CMAP vous propose de procéder à un pré-diagnostic de votre situation numérique quel que soit votre besoin :

- La création ou la refonte de votre site, l'acquisition de nouvelles machines automatisées, de nouveaux logiciels ...
- La volonté de vous lancer dans le e-commerce
- Des conseils pour l'acquisition ou l'utilisation d'une imprimante 3D, l'achat d'un smartphone, d'une tablette ou autre objet nomade, le passage à la 4G...
- Utiliser les réseaux sociaux ou les blogs pour élargir votre potentiel client, accroître votre audience et votre visibilité ...

Nous analyserons avec vous ce qui peut être imaginé dans votre métier, quelles opportunités ou nouvelles solutions peuvent s'offrir à vous. Ce regard neuf et extérieur vous apportera de nouvelles idées et sera assorti de préconisations.

➔ VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Françoise Neveu,
mail : francoise.neveu@cma-paris.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Paris

LES FORMATIONS DE LA CMAP : UN ATOUT POUR VOTRE RÉUSSITE

Dirigeants d'entreprise artisanale, vous devez faire preuve d'une **grande polyvalence** dans la conduite de votre activité. Des situations auxquelles vous n'étiez pas nécessairement préparés se font nécessairement jour. Les formations de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, animées par de véritables **spécialistes** de la petite entreprise, sont résolument centrées sur le renforcement des compétences essentielles à vos fonctions. Tout en assurant vos missions au sein de votre entreprise, vous pourrez **vous former et mettre en pratique** vos acquis grâce à la souplesse de notre organisation. Une équipe administrative est à votre disposition pour vous conseiller sur le choix de la formation ou du parcours adapté à vos besoins ou objectifs. La CMAP accueille aussi les salariés en formation. Nous vous accompagnons dans la constitution des dossiers de **prise en charge des frais de formation.**

Vous souhaitez un conseil, vous inscrire à une formation, obtenir les programmes ?
Vos contacts : **Samia Tounsi** ou **Armelle Le Goc** : tél. : 01 53 33 53 09 ou 51 - mail : formation@cma-paris.fr

INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE

Utiliser efficacement les ressources de son ordinateur

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JUIN 2014	JUILLET 2014	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
1	**Bien prendre en main son ordinateur :** organiser, mettre en forme son travail sur son PC	3 jours		30/6, 1 et 7/7			90 €	630 €
2	**Word, les bases :** créer les documents de l'entreprise	3 jours	3, 4 et 5		5, 6 et 7		90 €	630 €
3	**Word perfectionnement :** accélérer la production de documents	3 jours	16, 23 et 30				90 €	630 €
4	**Excel, les bases :** réaliser des documents de suivi d'activité : tableaux, fichiers, devis	3 jours		9, 16 et 23		15, 22 et 29	90 €	630 €
5	**Excel perfectionnement :** gérer des bases de données, tableaux de bord, automatiser des calculs	3 jours	17, 18 et 19				90 €	630 €
1+2 ou 2+3 ou 4+5	**Formule bureautique 1**	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
1+2+4	**Formule bureautique 2**	**9 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**220 €**	-

MULTIMÉDIA

Utiliser Internet, le graphisme et la photo numérique pour être mieux vu de sa clientèle, créer sa vitrine sur le web

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JUIN 2014	JUILLET 2014	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
6	**Internet & messagerie :** rechercher, s'organiser, planifier : Naviguer et utiliser efficacement sa messagerie	2 jours		28 et 29			60 €	420 €
7	**Création graphique P.A.O. Corel draw :** créer des documents et insertions graphiques de qualité	4 jours		21, 22, 28 et 29			120 €	840 €
8	**Photoshop :** retouche de photos pour vos documents et Internet	4 jours	23, 24, 30/6 et 1/7			22, 23, 29 et 30	120 €	840 €
7+8	**Formule multimédia 1**	**8 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**210 €**	-
9.1	**Création de site avec Wordpress :** un site vitrine et sa galerie photos en ligne avec des outils gratuits	4 jours	18, 25/6, 2 et 9/7				120 €	840 €
9.2	**Création de site niveau II :** un site avec des insertions/ animations graphiques	3 jours	3, 4 et 5		5, 6 et 7		90 €	630 €
8+9.2	**Formule multimédia 2**	**7 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**180 €**	-
7+8+9.2	**Formule multimédia 3**	**11 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**270 €**	-
10	**Prospecter et fidéliser grâce aux réseaux sociaux**	2 jours	2 et 3		26 et 27		60 €	420 €

LES FORMATIONS **DE LA CMAP**

COMMERCIAL

Construire et mettre en œuvre une stratégie commerciale

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JUIN 2014	JUILLET 2014	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
11	**Rédiger et diffuser vos documents commerciaux :** règles essentielles, mentions obligatoires	1 jour	25		4		30 €	210 €
12	**Aménager et animer son point de vente :** mettre en valeur son point de vente grâce à des actions efficaces	3 jours				1, 8 et 15	90 €	630 €
13	**Gagner et fidéliser de nouveaux clients :** acquérir des méthodes de promotion des ventes	3 jours		21, 28/7 et 4/8			90 €	630 €
14	**Développer son marché :** savoir analyser et définir une stratégie	1 jour	6		25		30 €	210 €
15	**Réussir sa participation à un salon :** identifier et mettre en œuvre les actions indispensables	1 jour		7			30 €	210€
16	**Améliorer sa communication grâce à son « capital image »**	1 jour	2				30 €	210€
	Formule commerciale	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-

LANGUES

Comprendre et être compris d'une clientèle internationale

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JUIN 2014	JUILLET 2014	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
17	**Anglais - niveau 1 (initiation) :** maîtriser l'anglais de base	35 h	Les lundis, 10 séances en demi-journées réservez votre place : 22/9 au 1er/12				150 €	1050 €
18	**Anglais - niveau 2 :** se perfectionner en anglais professionnel	35 h	Les lundis, 10 séances en demi-journées réservez votre place : 22/9 au 1er/12				150 €	1050 €
19	**Anglais - niveau 3 :** s'entraîner au parler courant	35 h	Les lundis, 10 séances en demi-journées réservez votre place : 22/9 au 1er/12				150 €	1050 €
20	**Apprendre le français :** acquérir les bases nécessaires	35 h	Les lundis, 10 séances en demi-journées réservez votre place : 26/9 au 28/11				150 €	1050 €
	Formule langue (2 stages cumulés)		**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**270€**	-

COMPTABILITÉ / GESTION

Savoir lire et interpréter ses documents comptables

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JUIN 2014	JUILLET 2014	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
21	**Initiation à la comptabilité :** acquérir et comprendre les bases	3 jours		1, 2 et 3		8, 15 et 22	90 €	630 €
22	**Comptabilité perfectionnement :** tenir sa comptabilité, l'analyser	3 jours	10, 11 et 12				90 €	630 €
	Formule comptabilité 1	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
23	**Tenir sa comptabilité sur informatique - CIEL niveau 1 :** saisir des opérations courantes	3 jours	17, 18 et 19	21, 28/7 et 4/8		30/9, 1er et 2/10	90 €	630 €
24	**Tenir sa comptabilité sur informatique - CIEL niveau 2 :** opérations particulières-clôture...				5, 6 et 7		90 €	630 €
	Formule comptabilité 2	**6 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**150 €**	-
	Formule comptabilité 3	**9 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**220 €**	-
25	**Savoir lire un compte de résultat et un bilan**	1 jour	30		11		30 €	210 €
26	**TVA : maîtriser les règles, savoir la déclarer**	1 jour		7		10	30 €	210 €
27	**Etablir ses comptes prévisionnels**	1 jour	16			26	30 €	210 €
28	**Améliorer sa rentabilité, mieux ajuster ses prix**	1 jour	23				30 €	210 €
29	**Evaluer ses besoins financiers, trouver des financements**	1 jour		21			30 €	210 €
30	**Financer son développement :** négocier, convaincre sa banque	1 jour		22		29	30 €	210 €
31	**Un devis juste pour ne pas perdre d'argent :** connaître les règles, mentions, calculs	2 jours	3 et 4		26 et 27		60 €	420 €
32	**Elaborer son devis sur informatique :** accélérer et automatiser les devis	2 jours	5 et 6				60 €	420 €
30+31	**Formule devis**	**4 jours**	**Formule réservée aux bénéficiaires du tarif « A »**				**90 €**	-

JURIDIQUE ET SOCIAL

Rester en conformité avec la réglementation

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JUIN 2014	JUILLET 2014	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
33	**Faire le choix de l'EIRL :** protéger son patrimoine personnel	1/2 jour	2			24	15 €	105 €
34	**La transmission d'entreprise artisanale :** mode d'emploi	1 jour	13				30 €	210 €
35	**Etablir un bulletin de paie :** gérer les salaires, calculer les charges	3 jours	3, 4 et 5			16, 17 et 18	90 €	630 €
36	**Etablir un bulletin de paie sur informatique :** Ciel	2 jours	10 et 11			23 et 24	60 €	420 €
37	**Sous-traitance, vos responsabilités :** contrat et fondement juridique	1 jour		18			30 €	210 €
38	**Répondre à un marché public :** comprendre la procédure pour mieux répondre	1 jour		25			30 €	210 €

GESTION DU PERSONNEL / RESSOURCES HUMAINES

Connaître le cadre juridique d'une embauche, mieux gérer son personnel

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JUIN 2014	JUILLET 2014	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
39	**Manager une équipe, améliorer sa performance**	1 jour		21		29	30 €	210 €
40	**Recrutement :** le réussir, en maîtriser les obligations les phases, conditions et règles essentielles ...	1 jour				17	30 €	210 €
41	**Rentabiliser une embauche :** identifier les coûts induits savoir évaluer la rentabilité d'une embauche	1 jour		1		18	30 €	210 €
42	**Gérer le temps de travail de ses salariés :** connaître les obligations et comprendre la réglementation	1 jour		2		22	30 €	210 €
43	**Evaluation des risques professionnels :** élaborer le document unique savoir élaborer et mettre à jour son DU	1 jour		28			30 €	210 €
44	**Accompagner et transmettre son savoir à un apprenti :** être maître d'apprentissage	2 jours	23 et 30				-	420 €
45	**Prévenir et gérer les tensions dans l'entreprise :** se donner les moyens de faire face	1 jour		4			30 €	210 €

AUTO-ENTREPRENEUR

Développer son activité

N°	INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE	JUIN 2014	JUILLET 2014	AOÛT 2014	SEPTEMBRE 2014	TARIFS (*)	
							A	NA
46	**Mieux gérer son activité d'auto-entrepreneur :** faire le point sur son activité, envisager les développements	1 jour	2	7		8	30 €	210 €
47	**Améliorer la gestion de son activité d'auto-entrepreneur :** faire face à ses obligations grâce à un logiciel gratuit	1 jour	3		1er	15	30 €	210 €

*Tarif « A » : réservé, sous condition d'agrément, aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF.
Tarif « NA » : autres publics ; la CMAP vous accompagne pour vos demandes de financement des coûts de formation auprès de votre OPCA.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

À retourner à Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12

L'inscription se fait par retour du bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de réservation à l'ordre de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris du montant correspondant à la ou les formation(s) choisie(s).

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mail : .....

Activité : ..... N° siren : .....

☐ **Je souhaite obtenir une information complémentaire.** Vous pouvez aussi préciser les horaires auxquels vous êtes joignable :

☐ **Je souhaite m'inscrire à (aux) formation(s) : N° :** .....

FOCUS **FORMATIONS**

2 FORMATIONS POUR DYNAMISER VOS VENTES !

La qualité de l'agencement de son espace de vente est une condition essentielle au développement commercial. Votre vitrine, votre aménagement intérieur, l'animation de l'espace et l'accueil sont quelques-uns des points qui ne manqueront pas d'attirer l'attention du client. Ces actions devront nécessairement être complétées par une stratégie commerciale dynamique pour faire venir et conserver les clients. La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris propose de vous approprier quelques éléments de méthode qui pourront contribuer au développement commercial de votre entreprise :

AMÉNAGER ET ANIMER SON POINT DE VENTE

- tirer un meilleur parti de votre point de vente ; valoriser votre vitrine ;
- mieux organiser et mettre
- en scène votre espace de vente ...

Lundis 1er, 8 et 15 septembre 2014
Coût d'inscription 90 €*

GAGNER ET FIDÉLISER DE NOUVEAUX CLIENTS

- identifier des techniques de prospection et de fidélisation et les outils appropriés ;
- mieux conduire des entretiens de ventes ;
- mieux gérer votre relation client pour fidéliser.

Lundis 21, 28 juillet et 4 août 2014
Coût d'inscription 90 €*

*tarif réservé aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF (150 € en cas d'inscription à 2 formations). Autre public 630 € par formation (la CMAP constitue avec vous votre dossier de demande de prise en charge auprès de votre OPCA).

LE MULTIMÉDIA POUR COMMUNIQUER PLUS ET MIEUX !

Mettre en valeur vos créations avec des supports commerciaux de qualité constitue un moyen de se différencier et de donner une image valorisante de votre savoir-faire. Les logiciels multimédias permettent de concevoir et de faire évoluer, en toute autonomie, vos documents de communication pour une utilisation au format numérique ou papier. **La CMAP vous propose de mieux les exploiter grâce à ses formations, au choix ou à combiner entre elles,** pour valoriser votre travail grâce à la retouche d'image, personnaliser vos documents commerciaux ou concevoir des animations graphiques pour votre espace de vente ou votre site web ou encore créer en toute autonomie votre propre site « vitrine » sur internet.

PHOTOSHOP

- travailler et retoucher vos photos numériques pour vos documents commerciaux ou des insertions de qualité.

23, 24, 30 juin et 1er juillet 2014 ou 22, 23, 29 et 30 septembre
Coût d'inscription 120 €*

CRÉATION GRAPHIQUE : COREL DRAW

- réaliser vos projets graphiques : création de logos ; cartes de visites ; plaquettes ; illustrations animées.

21, 22, 28 et 29 juillet 2014
Coût d'inscription 120 €*

CRÉATION DE SITE INTERNET

- création, mise en forme de votre site. Insertion des photos et documents graphiques réalisés lors des deux premiers stages.

5, 6 et 7 août 2014
Coût d'inscription 90 €*

*tarif réservé aux dirigeants d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF (tarif formule pour le suivi de 2 formations ou plus).

PROSPECTER GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX

Nous sommes toujours un plus grand nombre à utiliser les réseaux sociaux pour faire connaître une opinion, un avis et, plus généralement communiquer.

Ils font aujourd'hui partie de notre quotidien pour un usage privé ou professionnel. De véritables relais qui permettent de communiquer auprès d'une cible plus rapidement et à moindre frais.

Comment les intégrer dans la stratégie d'une entreprise artisanale ?

La CMAP propose de vous approprier ces outils et de réussir à en tirer le meilleur parti pour votre entreprise.

2 jours de formation qui permettront notamment de savoir :

- quelles sont les bonnes pratiques pour communiquer sur les réseaux sociaux ;
- comment exploiter les réseaux sociaux pour votre entreprise ou votre site web ;
- comment créer et développer votre compte, améliorer son référencement ou encore mesurer les retours ...

2 et 3 juin ou 26 et 27 août 2014
Coût d'inscription 60 €*

*60€ pour les chefs d'entreprise artisanale éligibles aux financements du Conseil de la formation de la CRMA IdF. Autre public : 420€ (la CMAP vous accompagne pour la demande de prise en charge auprès de votre OPCA)

Cette offre vous intéresse, pour un conseil, obtenir les programmes ou connaître les conditions de participation, vos contacts : **Samia Tounsi** ou **Armelle Le Goc**
tél. 01.53.33.53.51 ou 09, email : formation@cma-paris.fr ou retournez-nous le bulletin ci-dessous.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

À retourner à Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mail : .....

Activité : ..... N° siren : .....

2 FORMATIONS POUR DYNAMISER VOS VENTES !

☐ Je souhaite une information complémentaire sur la formation : .....

☐ Je m'inscris à la formation **« Aménager et animer son point de vente »**
Dates choisies : .....

☐ Je m'inscris à la formation « **Gagner et fidéliser de nouveaux clients »**
Dates choisies : .....

LE MULTIMÉDIA POUR COMMUNIQUER PLUS ET MIEUX !

☐ Je souhaite une information complémentaire sur la formation .....

☐ Je m'inscris à la formation **« PAO »**
Dates choisies : .....

☐ Je m'inscris à la formation **« Photoshop »**
Dates choisies : .....

☐ Je m'inscris à la formation **« Création de site »**
Dates choisies : .....

« PROSPECTER GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX »

☐ Je souhaite obtenir une information complémentaire

☐ Je m'inscris à la formation
Dates choisies : .....
Et joins mon chèque de réservation de : .....€.

RESSOURCES HUMAINES

LES CONSEILS D'UN EXPERT POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION DE VOTRE ENTREPRISE

Bien souvent, en tant que dirigeant d'une petite structure, vous n'avez pas le temps « de prendre le temps » et d'analyser l'organisation dans votre entreprise.
Et pourtant, il s'agit d'une étape essentielle pour améliorer l'efficacité de votre entreprise et vous permettre de développer votre activité dans les meilleures conditions. Pour vous accompagner dans cette démarche, la CMAP vous propose de bénéficier des conseils d'un consultant spécialisé dans le management et le développement des compétences dans les TPE.

Un accompagnement sur-mesure comprenant :

- un diagnostic global de la situation de l'emploi dans l'entreprise (répartition des âges, prévisions de départ, besoins en recrutement, ...),
- un plan de préconisations concret et simple à mettre en place (parcours de formations, organisation du management, processus d'accueil des nouveaux recrutés, ...),
- des outils pratiques pour suivre l'évolution de l'organisation (grilles d'évaluation, scénarii de recrutement, ...),
- un suivi personnalisé,
- et la possibilité de participer à des ateliers thématiques sur les ressources humaines.

En plusieurs étapes :

- 1 rendez-vous individuel à la CMAP,
- 1 visite en entreprise,
- si besoin, un ou deux entretiens complémentaires.

A chaque étape, un rapport de synthèse vous sera remis.

Comment bénéficier de cette prestation ?

Cette prestation s'inscrit dans le cadre du dispositif gouvernemental de mise en œuvre des contrats de génération. Sont donc prioritairement visées :

- les entreprises dont le dirigeant, au moins âgé de 55 ans, envisage un projet de transmission de son entreprise,
- les entreprises dont le dirigeant ou au moins 1 salarié est âgé de 57 ans et ayant un projet d'embauche.

Quel en est le coût ?

Cette prestation est gratuite pour l'entreprise. Elle est entièrement financée par la DIRECCTE Ile-de-France et la CMAP.

➔ PLUS D'INFORMATIONS :
Laure Poirson tél. : 01 53 33 53 20,
mail : laure.poirson@cma-paris.fr

LE LIVRE BLANC « LE CONTRAT DE GÉNÉRATION ARTISANAL »

La CMAP a spécialement conçu à votre intention, en collaboration avec le cabinet OMENDO, spécialisé dans le management des ressources humaines, un nouvel outil spécifiquement adapté aux entreprises artisanales pour aider les dirigeants à optimiser leur organisation. **Vous y trouverez des fiches pratiques et des conseils sur :**

- le contrat de génération : suis-je concerné ? Comment obtenir l'aide ?
- le recrutement : combien coûte un salarié supplémentaire ? Comment trouver les candidats ? A quoi sert la période d'essai ?
- la fidélisation du personnel : comment inciter mes salariés à rester dans l'entreprise ?
- le management dans l'entreprise artisanale : comment améliorer l'organisation interne de mon entreprise ? Comment évaluer mes salariés ?

➔ Pour obtenir gratuitement ce document, adressez votre demande par mail à **Laure Poirson,** mail : laure.poirson@cma-paris.fr

APPRENTISSAGE

LA CMAP ENREGISTRE VOS CONTRATS

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un employeur et un salarié apprenti lui permettant de suivre une formation en alternance en entreprise et dans un centre de formation d' apprentis (CFA) en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Le contrat d'apprentissage est établi sur un formulaire-type CERFA FA13 signé par l'employeur et l'apprenti (et son représentant légal s'il est mineur). Il vaut également déclaration de l'employeur en vue de la formation d'apprentis. Vous pouvez le télécharger sur le site www.cma-paris.fr (CREER/ REPRENDRE/ Former un apprenti/ Les formalités du contrat d'apprentissage). Une notice explicative CERFA FA14 fournit aux employeurs toutes les précisions utiles pour le remplir. Ce formulaire rempli doit être établi en 3 exemplaires et signé en original par les parties pour son enregistrement. Avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage ou, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables qui suivent celui-ci, l'employeur transmet à la CMAP, les exemplaires du contrat d'apprentissage dûment complétés, notamment du visa du directeur du CFA attestant de l'inscription de l'apprenti.A réception, la CMA vérifie sa conformité :

- le contrat est conforme, l'employeur et l'apprenti recevront chacun un exemplaire du contrat enregistré ;
- le contrat est incomplet, vous serez invité à communiquer au plus vite les éléments manquants : complément d'informations ou justificatifs demandés. Un dossier resté sans réponse de l'employeur ne peut pas être enregistré ;
- le contrat ne concerne pas la CMAP, il est adressé à l'organisme consulaire compétent et vous en êtes tenu informé.

Un contrat non enregistré a des conséquences d'ordre juridique et économique.

➔ VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Formalités apprentissage, 7ème étage,
tél. : 01 53 33 53 33*3
mail : apprentissage@cma-paris.fr

SALON

LE CARROUSEL DES MÉTIERS D'ART ET DE CRÉATION

Dans un cadre prestigieux, au cœur de Paris, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France organise, du 3 au 7 décembre 2014, la 8ème édition de la biennale « **Le Carrousel des métiers d'art et de création ».** Cette édition réunira 300 exposants, une dizaine d'écoles de formation aux métiers d'art et devrait accueillir plus de 50 000 visiteurs. La biennale a pour objectifs de sensibiliser et d'informer le public et les jeunes à travers une opération de prestige ainsi que d'offrir aux artisans d'art la possibilité de faire connaître leur savoir-faire, montrer leur travail, communiquer leur passion aux visiteurs et vendre leur production. Grâce au concours financier de la Région Ile-de-France, de la Ville de Paris et de partenaires privés (Banque Populaire, Maaf), il vous est proposé des stands à des prix particulièrement attractifs. Un stand pré-équipé de 4 m² revient à 1 145 € HT, 1 685 € HT pour un 6 m².

Téléchargez le dossier de candidature sur www.cma-paris.fr/actualités et retournez-le uniquement par voie électronique à : marie-claire.delaire@cma-paris.fr

PLUS D'INFORMATIONS :
Philippe Blaize,
mail : philippe.blaize@cma-paris.fr
Laure Poirson,
mail : laure.poirson@cma-paris.fr

Accès direct au formulaire

SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL - DU 6 AU 9 NOVEMBRE 2014

Cet évènement de référence fédère les professionnels de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine bâti ou non bâti, matériel ou immatériel. Chaque année depuis 20 ans, ce salon unique en Europe est un carrefour économique. Il réunit un public connaisseur et passionné (22 091 visiteurs en 2013), des professionnels ainsi que des propriétaires de biens et des prescripteurs. 325 exposants se retrouvent dans une ambiance conviviale afin de développer leurs affaires et de capter de nouveaux marchés.
Pour le 20ème anniversaire de ce salon, la CMAP vous propose 2 formules :

- une participation sur un stand individuel de 9 m² d'un coût de 2 923 € HT pour lequel un financement de la Région Ile-de-France peut, sous conditions, vous être accordé (entre 30 % et 50 % du coût HT facturé par l'organisateur),
- une participation sur le stand collectif de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France pour un coût de 1 080 € HT (présentation d'une œuvre sur un espace mis en scène) sous condition que vous n'ayez jamais participé à ce salon.

PLUS D'INFORMATIONS :
Philippe Blaize ,
mail : philippe.blaize@cma-paris.fr

FINANCEMENT

FAITES-VOUS AIDER POUR PARTICIPER À UN SALON PROFESSIONNEL

La Région Ile-de-France octroie, sous conditions, un soutien financier en faveur des entreprises artisanales de production lors de leurs premières participations à des salons professionnels en France et à l'étranger. La subvention est calculée sur une base maximum de 50 % du montant H.T. des dépenses éligibles plafonnée à 1 700 € pour un salon en France et 5 000 € pour un salon ou une mission de prospection à l'étranger. Votre demande doit parvenir à la CMAP au moins deux mois avant l'ouverture du salon. Le dossier de candidature et le règlement de la procédure sont téléchargeables sur le site **www.cma-paris.fr**, rubrique « gérer/développer › développer son entreprise › développement commercial ».

VOTRE CONTACT À LA CMAP :
Philippe Blaize,
mail : plilippe.blaize@cma-paris.fr

Accès direct

SAVOIR-FAIRE

DES PAPIERS PEINTS ANCIENS REMIS AU GOÛT DU JOUR

C'est au cours de chantiers pour des maisons historiques que Julie Stordiau, Vincent Farelly et Jean-Baptiste Martin, 3 amis diplômés de l'Institut national du Patrimoine et de la Sorbonne, spécialisés dans la restauration de papiers peints, se sont lancés le défi de faire redécouvrir l'univers du papier peint dominoté. Guidés par leur passion, ils se lancent et créent leur entreprise, Antoinette Poisson, nommée ainsi en hommage à l'univers artistique de la marquise de Pompadour.

C'est dans leur atelier niché au cœur du quartier de la Bastille, Cour Damoye, que la magie opère et que l'histoire renaît. Julie, Jean-Baptiste et Vincent y créent, fabriquent et restaurent des papiers peints dominotés et donnent à ce savoir-faire artisanal ancien une nouvelle vie. Les papiers y sont dessinés, imprimés et peints selon les techniques traditionnelles du XVIIIe siècle.

Le résultat, ce sont des créations qui marquent par leur élégance, alliant le raffinement de l'ancien à une subtile et audacieuse modernité. A l'instar des méthodes de pose de l'époque, chaque feuille est ensuite appliquée au mur une à une pour créer ou recréer un décor classique ou plus original en osant des combinaisons.

PLUS D'INFORMATIONS :
Antoinette Poisson (sur rendez-vous)
12 place de la Bastille - 75011 Paris
Tél. : 01 77 17 13 11
info@antoinettepoisson.com
www.antoinettepoisson.com